



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place des IUT dans la réforme du premier cycle

Question écrite n° 8151

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la question de la réforme du premier cycle universitaire, et particulièrement sur la place et l'avenir des diplômes universitaires de technologie. Ceux-ci, se fondant sur une formation équilibrée, donnent aux étudiants la possibilité de choisir leur avenir, soit en poursuivant leurs études après obtention du DUT, soit en s'insérant directement dans la vie active. Les instituts universitaires de technologie sont en cela un formidable outil professionnalisant, et le réseau qu'ils constituent est particulièrement précieux. Ancrés dans les territoires, ils s'adaptent à ses besoins; leur rôle est ainsi fondamental à plusieurs titres, et notamment dans la lutte contre le chômage. Il souhaite donc lui demander de préciser les pistes de réflexion et leurs modalités d'application prévues pour le DUT, et particulièrement pour sa construction sur trois ans.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réforme du 1er cycle de l'enseignement supérieur dans le cadre du Plan Étudiants, présenté par le Premier ministre, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre de l'éducation nationale le 30 octobre dernier. Tel est l'objet même de la loi no 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui introduit le principe de personnalisation des parcours de formation au service de cette réussite. La première étape de cette réforme s'est traduite par l'instauration d'une meilleure préparation à l'orientation des bacheliers et par la mise en place d'une procédure plus transparente de candidatures dans les filières dans lesquelles ils auront toutes les chances de réussir. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a ouvert, le 20 mars dernier, une nouvelle étape de la réforme qui porte sur la licence. Il importe, en effet, d'offrir maintenant aux futurs étudiants des parcours de formation qui soient mieux adaptés à la diversité de leurs profils et de leurs projets. A l'instar de la première étape, une concertation a été lancée de sorte que les nouveaux textes régissant le diplôme national de licence soient publiés avant la rentrée. Si la réforme du premier cycle des études supérieures a pour objectif de faire mieux réussir les étudiants dans les voies d'études choisies, elle vise aussi à mieux articuler les différentes formations entre elles. La réflexion sur le diplôme universitaire de technologie sera ainsi lancée dans les mois qui viennent et menée en lien avec la réforme de la licence et en articulation avec l'éventuelle évolution de la licence professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8151

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2018](#), page 3832

Réponse publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7190